

DEPARTEMENT DU GARD

Arrondissement d'Alès

MAIRIE
DE
GENERARGUES

30140

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL -N°4-**

Du Mardi 04 Avril 2017

Secrétaire de séance : Mme Odile BURKHALTER.

Présents : JACOT Thierry – BURKHALTER Odile – BONHOMME Guy – CASTANS Ingrid – EMME Luc – HAUSER Marc – VIELJUS Christophe – PELLIZZON Véréna –(Nombre de présents : 08).

Absents excusés : ASSEMAT Patrice qui donne pouvoir à BONHOMME Guy et PLANTIER Jean-François qui donne pouvoir à BURKHALTER Odile.

Absents: BECH Jeremy – LAVAL Valentin –

Monsieur le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance du conseil municipal et passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du 21 Mars 2017.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 21 Mars 2017. Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant participé au Conseil Municipal du 21 Mars 2017.

2- Approbation des comptes de gestion 2016 de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 de la M14 a été réalisée par le receveur en poste à et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3- Vote du Compte Administratif de 2016 de la Commune.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2016 de la M14 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2015	PART AFFECTEE EN 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	TRANSFERT DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE 2016
INVESTISSEMENT	-83 264,97 €		+147 006,09€		+ 63 741, 12€
FONCTIONNEMENT	+201 796,05 €	-83 265,00	+ 24 354,76 €	+ 44,42€	+ 142 930,23€
TOTAL					+ 206 671,35€

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur VIELJUS demande si l'emprunt constitué en 2016 (prêt relais de 100 000 euros) est intégré dans le compte administratif.

Effectivement, cet emprunt est inclus dans le résultat du compte administratif 2016 en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal adopte avec 09 voix Pour le Compte Administratif 2016.

4- Affectation du résultat de la Commune.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrétant les comptes de l'exercice 2016. Il fait apparaitre :

Report :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -83 264,97€

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : +118 531,08€

Saldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : +147 006,09€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : +24 354,76€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +142 930,23€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2016 de la M14.

Compte rendu n°4 du Conseil Municipal du 04 Avril 2017 à 19 heures.

5- Vote du taux des 3 taxes : TF, TF non bâtie, TH.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ; les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 269 562 €

Après avis de la commission des finances en date du 27 Mars 2017.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote avec 10 voix Pour les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

<u>TAUX 2016</u>	<u>TAUX 2017 Votés</u>	<u>BASES Prév.2017</u>	<u>Produits Correspondant</u>
TH 16.90 %	17.20 %	929 900	159 942
FB 14.01 %	14.25 %	705 600	100 548
FNB 111.22%	112 %	8 100	<u>9072</u>
		TOTAL	269 562 €

6- Secours et dots.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que sur avis de Monsieur le Trésorier d'Anduze le budget annexe du CCAS a été clôturé au 31 décembre 2015,

Il expose au Conseil municipal qu'une somme de 1000 € a été provisionnée au budget 2017 sur le compte N°6713 - secours et dot - pour apporter des aides exceptionnelles et d'urgence à des personnes dans le besoin. Afin de traiter rapidement ces demandes Mr le Maire propose de fixer un plafond d'autorisation de versement immédiat à proposer à la commission consultative composée de trois membres du conseil municipal. Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Thierry JACOT, le Maire, Madame Vérena PELLIZZON et Monsieur Marc HAUSER comme membres de la commission consultative de secours et dot.

Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à verser les aides et les secours d'urgence, sur décision de la commission consultative secours et dot, à concurrence de 200 € par bénéficiaire,

Le Conseil Municipal vote avec 10 voix Pour : 0 voix Contre : et 0 Abstention élit :

- Monsieur Thierry JACOT, le Maire, Madame Vérena PELLIZZON et Monsieur Marc HAUSER, comme membres de la commission consultative de secours et dot.

7- Tarifs droits de Places, de location et autres.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'actualiser ou de confirmer les tarifs suivants :

	TARIFS 2014	TARIFS 2015	TARIFS 2016	TARIFS 2017
EAU/ASSAINISSEMENT				
M3 eau consommée	1,90	2,15	2,30	2,45
Prime fixe annuelle eau	75	75	75	75
Participation pour frais de raccordement eau	850	850	850	850
Taxe de branchement à l'assainissement	3500	3500	3500	3500
DRIT DE PLACES				
Place à Prafrance (mètre carré)	270	270	250	250
Place du Tilleul (mètre carré)	30	30	15	15
Place de l'Escapade (mètre carré)	30	30	15	15
CIMETIERE				
Concession 1 place	200	200	200	220
Concession 2 places	400	400	400	440
Colombarium 1 place	200	200	200	220
FOYER				
Du vendredi 12 h au lundi 10h				
Location WE été (a/c 1 ^{er} mai)	270	270	270	270
Location WE hiver (a/c 1 ^{er} nov))	320	320	350	350
Caution location 2 jours	762	762	762	762
Nettoyage	130,80	130,80	150,00	150
Caution nettoyage	130,80	130,80	150,00	150
Location tables	3,50	3,50	3,50	3,50
Location chaises	0,35	0,35	0,35	0,35
Caution location tables/chaises	150	150	150	150
Transport tables/chaises	100	100	100	100
1 banc = 5 chaises				1,75
PLACES DU MARCHE				
Commerçants occasionnels	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml
Commerçants annuels	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 09 voix Pour et 1 voix Contre, 0 abstention concernant le tarif du m3 de l'eau consommée ; et avec 10 voix Pour, pour tous les autres tarifs.

8- Subventions aux Associations.

SUBVENTIONS ANNEE : 2017

- Générargues en fêtes : 1000 € avec 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, Monsieur le Maire, président de l'association, ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité :

- Chasse Blateiras : 100 €
- Chasse Viala : 100 €
- Sou des écoles : 1000 €

Compte rendu n°4 du Conseil Municipal du 04 Avril 2017 à 19 heures.

- Livret des nouveaux nés : 50 €/enfant
- Association AVEC : 400€
- Ricochet : 732€
- Croix rouge Anduzienne : 600€
- Femmes accueil solidarité : 200€
- Association de Défense et de Préservation de la Vallée de L'Amous : 200€
- APE : 500€
- Amous solidarité : 200€
- Amis de Générargues : 250€
- Voyages scolaires : 100€ (1 voyage par an à partir du collège)
- Association sportive du Collège d'Anduze : 80 €

9- Approbation du Budget Primitif 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2017 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 175 398,35 € et en section de fonctionnement à la somme de 646 912,23 €. Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 10 voix Pour.

10- Approbation des comptes de gestion 2016 de l'eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 de la M49 a été réalisée par le receveur en poste à et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

11- Vote du Compte Administratif 2016 de l'eau.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2016 de la M49 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2015	PART AFFECTEE EN 2016	RESULTAT EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE 2016
INVESTISSEMENT	+ 13 752,41 €		-33 670,81 €	-19 918,40 €
FONCTIONNEMENT	+ 63 648,75 €		+ 3 738,48 €	+67 387,23 €
TOTAL				+ 47 468,83€

Compte rendu n°4 du Conseil Municipal du 04 Avril 2017 à 19 heures.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Le Conseil Municipal adopte avec 09 voix Pour le Compte Administratif 2016.

12- Affectation du résultat de l'eau.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrétant les comptes de l'exercice 2016. Il fait apparaître :

Report :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : + 13 752, 41€
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + 63 648, 75€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 33 670,81€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : + 3 738,48€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : + 19 918,40€

(+ 13 670,41 € - 33 670,81 € = - 19 918,40€)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : +19 918,40€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +47 468,83€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les propositions du Maire sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 19 918,40 € euros en section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2016 de la M49.

13- Cadence des Annuités de subventions transférables de l'eau.

Monsieur le Maire explique à ses Conseillers Municipaux qu'il faut définir la cadence des annuités d'amortissement des subventions reçues en M49. Les comptes concernés sont :

- Le compte 1391 subvention reçue en dépense d'investissement et le compte 777 Quote part de subvention d'investissement en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir ces subventions qui s'élèvent à 72 225,59€ (compte 13111) sur 40 ans ce qui représente une annuité de 1805,63€ sur le budget M49 de 2017 à 2057.

Le Conseil Municipal après avoir débattu, à l'unanimité décide d'amortir ces subventions reçues sur 40 ans pour une annuité de 1805,63€ de 2017 à 2057.

14- Approbation du Budget Primitif 2017 de l'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'exercice 2017 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 74 118,40 € et en section de fonctionnement à la somme de 182 454,46 €.

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 10 voix Pour.

15- Questions diverses.

Pas de questions diverses évoquées.

L'ordre du jour étant épuisé, il s'est terminé à 19 heures 45.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

LES CONSEILLERS